

Champion, le 25/08/2025

Objet : Informations de rentrée



Madame, Monsieur,

La cloche a sonné et nos écoliers ont retrouvés avec plus ou moins de bonheur leurs amis, leurs classes et leurs enseignants. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez en nous confiant vos enfants.

Nous nous réjouissons nous aussi de nous lancer dans cette nouvelle année scolaire que nous souhaitons riche en partages et en collaborations positives.

Afin d'avoir toutes les clés en main pour vivre sereinement cette année dans notre école, vous trouverez ci-dessous les informations essentielles au bon déroulement de l'année.

 Providence Champion Ecole fondamentale Maternelles – 1^{ère} et 2^{ème} primaires	 Providence Champion Ecole primaire 3^{ème} – 4^{ème} – 5^{ème} et 6^{ème} primaires
Siège administratif : 18, rue Notre-Dame des Champs 5020 CHAMPION Direction : TIMPERMAN Geneviève directionfondamentale@providencechampion.be	Siège administratif : 3, Place du Couvent 5020 CHAMPION Direction : DELISEE Marie-Anne directionprimaire@providencechampion.be
Secrétariat : Madame FORTHOMME Tél : 081/21.46.48 secretariatfondamental@providencechampion.be 	
site: https://www.providencechampion.be/	

Horaire des cours

L'école est ouverte à 8H00.

- * **Début des cours** y compris pour les maternelles : 8H30
- * **Fin des cours** : 15H35 (**14h25** le mardi et **12H00** le mercredi)
- * **Temps de midi** : De 12h05 à 13h25



Garderie

- * **Le matin** à partir de 7H00 et **l'après-midi** jusqu'à 18H00.
- * **Le mercredi** de 12h30 à 13H = garderie classique payante sans inscription
- * **Le mercredi après-midi** : de 13H00 à 17H00 sur inscription obligatoire via le Forms.
- * **Lieu** : la grande salle de la cour rouge
- * **Gratuité** jusqu'à 16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, jusqu'à 12h30 le mercredi.



Etude surveillée

(OBLIGATOIRE de la P3 à la P6) à partir du 1er septembre



Le lundi et le jeudi de 16H à 17H00, dans les classes primaires. Ceci concerne les P3, P4, P5 et P6, une étude par année.

Afin de ne pas déranger le travail des élèves, il ne vous est pas permis de venir reprendre votre enfant en classe à n'importe quel moment. Nous laissons descendre les enfants dans la cour rouge ou la grande cour UNIQUEMENT à 16H30 et 17H00. Si votre enfant sort à 16h30, il doit directement être pris en charge et ne peut rester à la garderie.

Voir feuille de consignes et autorisations à coller dans le journal de classe.

Sauf demande EXCEPTIONNELLE faite à la direction, aucune dérogation ne sera acceptée afin de faciliter la gestion de la sortie des plus jeunes.

Fin des cours à 14h25 le mardi

Dans le cadre du tronc commun, de nombreux temps de concertation sont demandés aux enseignants. Afin d'organiser ce travail collaboratif dans l'école, les professeurs se rencontrent les mardis jusqu'à 16h30. Les cours sont suspendus à 14h25.

Vous pouvez :

- Reprendre vos enfants dès 14h25,
- Bénéficier de la gratuité de la garderie jusqu'à 16h comme les autres jours.
- L'inscrire à l'une des activités proposées et gérées par nos collaborateurs externes de 15h à 16h (liens reçus par mail en fin d'année scolaire et disponibles sur notre site internet).



Frais de participation à l'étude et la garderie

Les prises de présence se font grâce à des **QR codes** individuels qui sont scannés à l'entrée et/ou à la sortie des temps extrascolaires.

Votre enfant recevra ce porte-clés, qui devra être obligatoirement accroché à son cartable.

En cas de changement de sac, merci d'être attentif à le replacer.

 Pensez à photographier le QRcode de votre enfant pour l'avoir toujours à portée de smartphone au moment de reprendre votre enfant.



*Pour l'étude, le montant forfaitaire est fixé à 2 € par participation.

*Pour la garderie, le coût est de 0,50 € par ¼ d'heure entamé.

Rappels : **La garderie ferme à 18H00 (17h le mercredi).** **Tout retard sera facturé à 5€.**

La garderie du mercredi est soumise à une inscription. **Toute présence sans inscription sera facturée 5€.**

La participation des parents aux frais de garderie est fiscalement déductible suivant le relevé des factures payées. Cette attestation sera directement envoyée à l'administration.

Temps de midi :

Participation aux frais pendant le temps de midi : 8 € par enfant et par période de 2 mois.

A partir du 1er septembre 2025

* Repas complet **exclusivement pour les élèves du primaire** : 6 € le dîner

* Dagobert désormais disponible pour tous (maternelle + primaire) : 4 € le dago



Sandwich mou disponible pour tous : 2€



Pour vous aider à passer commande, nous avons développé une application qui vous facilitera la vie.

Pour l'installer sur votre pc, tablette ou smartphone, il suffit de suivre le lien suivant :

<HTTPS://restauration.providencechampion.be>

(Attention, ce lien n'est valable que pour le primaire et le maternel - un autre lien sera actif pour les élèves du secondaire)

Une feuille de route complète est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.toutemonannee.com/space/8d8d4ec1-e2c7-4f3a-abff-dc55ea958ed2/pages/edit/3984986>

Il y a quelques principes importants à retenir.

- Comme cela a toujours été le cas, le principe des repas n'est en vigueur QUE pour les enfants de l'enseignement PRIMAIRE. Les sandwiches et les dagos peuvent être commandés par tous, primaire et maternelle.
- Il faut réserver son repas (repas chaud, dago ou sandwich) à l'avance
- La facturation se fait une fois par mois, après consommation. (en dehors des facturations des décomptes des frais scolaires)
- Tout repas commandé sera facturé sauf absence de plus de 2 jours couverte par CM et annoncée au secrétariat avant 9h00. (les 2 premiers jours seront d'office facturés)

Pour les parents qui viennent chercher les enfants le temps de midi, un surveillant sera présent à la grille à partir de 12h05. Il n'y a pas de possibilité de rentrer dans l'école.

Entrées



Le matin, les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la grille, **sans entrer dans la cour**.

Si vous désirez faire une communication à un enseignant, le responsable à la grille se chargera de transmettre le message

Déroulement de l'accueil des élèves :

- La grille de la grande cour reste fermée jusqu'à 8H00 du matin.
- Les élèves qui se présentent à l'école entre 7H00 et 8H00 **doivent rentrer** par la cour rouge **et fréquenter la garderie** payante. Les enfants ne sont pas autorisés à attendre sur le trottoir ou à l'arrêt du bus.
- Dès 8H00, le surveillant conduit les primaires dans la grande cour et ouvre les grilles pour une surveillance gratuite de tous les élèves qui s'y présentent.

Les jeux de ballons ne **sont pas autorisés entre 8H00 et 8H30 et de 15H25 à 16H00** pour des raisons de sécurité.

Arrivées tardives :

En cas d'arrivée **très tardive pour motif exceptionnel**, il vous sera demandé de sonner à la grille afin d'annoncer l'arrivée de votre enfant ainsi que la classe dans laquelle il doit se rendre. **Un justificatif** devra être remis à l'enseignant suivant le retard.

Au vu de l'obligation scolaire dès 5 ans, cette règle est aussi valable pour les élèves de 3^{ème} maternelle.

Apprenons à nos enfants le respect des horaires et ce dès le plus jeune âge.

Mobilité



Nos écoles ont travaillé ces dernières années sur une série de mesures visant une meilleure fluidité du trafic sur le site aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Concrètement, si vous vous rendez aux abords de l'école en voiture, plusieurs possibilités s'offrent à vous.

- **Pour un arrêt simple, sans quitter votre véhicule**, le temps strictement limité à l'embarquement ou au débarquement, utilisez le dépose-minute situé **à droite** de la rue Notre-Dame des Champs, le long du grillage.
- **Pour un arrêt le temps de l'embarquement ou le débarquement d'enfants plus jeunes** qui ne peuvent se déplacer seuls, utilisez le **dépose-minute situé à gauche** de la rue, le long du grand mur du parc. Ce lieu de **débarquement n'est pas à confondre avec un parking** et ne peut en aucun cas être pris d'assaut par des véhicules stationnant pour plus que la durée nécessaire à l'embarquement / débarquement.



Les dépose-minutes ne peuvent pas servir de parking avant la fin des cours afin de conserver leur rôle de **dépose-minute** !

Pour un stationnement de longue durée, merci de stationner **en dehors de ces zones**.



Beaucoup d'abus sont constatés ! Ces zones ne devraient pas être remplies à 14h40
*Même si, en cas d'engorgement, il faut marcher un peu plus, respectons le code de la route et les règles de sécurité. Nous devons être des exemples pour nos enfants en la matière : **respect et courtoisie sont de rigueur.***



Pour fluidifier le trafic et vous éviter une attente inutile, il est vivement conseillé **d'étaler la reprise des enfants de 15H35 à 16h**. Vos enfants sont en sécurité auprès des enseignants ou des surveillants et la garderie est gratuite jusqu'à 16h.

Sorties



La fin des cours et les sorties sont des moments délicats pour la sécurité des enfants. Nous vous demandons de respecter les dispositions en la matière.

- **Aucun enfant ne peut se trouver seul sur les trottoirs à la fin des cours.**
- Les maternelles sortent par l'accès « D » (cour rouge)
- Les 1^{ères} 2^{èmes} par la grille de la cour grise
- Les 3^{èmes} 4^{èmes} 5^{èmes} 6^{èmes} par l'accès « C ». (grande cour)
- A 16h, tous les élèves de primaire sont regroupés dans la grande cour.
- Les grandes sœurs et les grands frères ne sont pas autorisés à se trouver dans la cour des maternelles à la fin des cours.
- Lorsque vous reprenez votre enfant, en maternelle surtout, il est impératif de vous signaler à la personne qui est en charge de surveillance à la grille.
- **Les enfants qui peuvent sortir seuls doivent être en possession d'une carte de sortie. Une photo est OBLIGATOIRE.** Elle sera apposée sur la carte. Merci de la **plastifier**. En outre, une autorisation avec les informations utiles doit être collée à la dernière page du journal de classe. **Sans autorisation écrite, nous ne pourrions pas libérer votre enfant.**
- Pensez à bien compléter en première page du JDC le nom des personnes à joindre en cas de besoin ainsi que le numéro de téléphone mis à jour.

Cours de récréation



Les zones de jeux dans les cours ont été pensées afin de lutter contre la violence dans nos cours de récréation. L'école fournira des ballons aux élèves pour les récréations, dans la zone qui y est destinée.

Les enfants n'apporteront donc pas leur ballon personnel à l'école.



Rendez-vous avec les enseignants

Si vous désirez rencontrer un enseignant, vous pouvez toujours prendre un rendez-vous (via le journal de classe) afin que celui-ci puisse se rendre disponible.



Urgences

En cas d'accident à l'école ou pendant une activité extérieure, nous ne saurions trop insister sur l'importance d'être en possession **d'un numéro de téléphone où nous sommes absolument certains de pouvoir contacter un des parents de l'enfant.**

Au cas où le membre de l'équipe éducative en charge de l'enfant blessé estime qu'un départ aux urgences s'impose alors que vous êtes injoignable(s) ou dans l'impossibilité d'intervenir, **il sera fait appel au service 112, comme la procédure en vigueur dans les établissements l'impose.**

En cas d'accident, vous recevez par mail un document de l'assurance à faire compléter et à transmettre à la compagnie d'assurances.



Maladies

En cas de maladie (vomissements, diarrhée, fièvre, ...) les parents doivent garder leur enfant et **prévenir l'école avant 9h00.**

Pour des raisons de sécurité, aucun enfant ne peut rester seul en classe ou dans les couloirs pendant les récréations. Tout enfant malade et présent à l'école devra participer à la récréation en restant sous le préau.



Médication à l'école

Aucun médicament ne peut être administré à l'enfant par l'école sauf pour un traitement de fond et avec autorisation écrite du médecin à fournir au titulaire de l'enfant.



Changements de numéro de téléphone ou adresse

En cas de changements relatifs au domicile, aux numéros de téléphone, aux personnes de contact, il est impératif de **signaler toute modification (par mail au secrétariat)** pouvant survenir en cours d'année. Il en est de même pour les adresses mails.

Nous devons avoir un n° de téléphone où vous pouvez être joints **à tout moment.**

Absences

Le Service du Contrôle de l'obligation scolaire nous demande de vous informer du paragraphe suivant de la circulaire :

« Le directeur d'école doit rester attentif aux absences non justifiées et doit impérativement signaler au Service du Contrôle de l'obligation scolaire, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit, les élèves qui se sont absentés au moins 9 demi-jours de manière injustifiée. »

Afin de nous conformer à cette circulaire, nous vous demandons d'utiliser un document type pour justifier toute éventuelle absence de votre enfant et de le remettre au titulaire dès son retour en classe. Vous pourrez le télécharger sur le site de l'école à l'adresse suivante : <https://www.providencechampion.be>

Les motifs d'absence légaux sont :

- La maladie couverte par un certificat médical ou une attestation d'un centre hospitalier,
- La convocation par une autorité publique avec une attestation
- Le décès d'un proche

Les autres motifs reconnus à l'appréciation du directeur de l'école sont :

- Un cas de force majeure
- Une circonstance exceptionnelle liée à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève.
- Une consultation médicale,
- Des difficultés accidentelles et occasionnelles liées aux déplacements (pannes, grèves, intempéries, ...)

Les départs anticipés et retours tardifs de période de congé ne sont pas autorisés et doivent être renseignés comme absences non justifiées.



Afin d'être reconnus comme valables, les justificatifs doivent parvenir à l'école
- **au plus tard le lendemain du dernier jour** de l'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours.
- **au plus tard le 4^{ème} jour de l'absence** pour une absence plus longue.

Tout justificatif rentré hors délai impliquera une absence injustifiée qui sera comptabilisée et déclarée dès 9 demi-jours.

Notes de frais



Les dépenses occasionnées en cours d'année vous sont réclamées via la note de frais envoyée tous les deux mois, ceci afin d'éviter les pertes d'argent et tout malentendu quant aux paiements effectués.

Attention : les factures bimestrielles sont éditées quelques jours avant la fin du mois et sont transmises UNIQUEMENT par mail au responsable légal de l'enfant.

Le solde des frais du mois en cours est reporté sur la facture suivante. Pour le solde de début juillet, il sera reporté sur la première facture de l'année scolaire suivante.

Pour les classes de maternelle et de P1/P2/P3, soumises à la gratuité de l'enseignement, une information est disponible sur le site internet de l'école.

Vêtements et objets trouvés



Ceux-ci sont d'office rassemblés « au coin des égarés » dans la salle de la garderie. Il vous est toujours possible de venir les voir si nécessaire pendant les heures de garderie.

Tous ceux qui resteraient orphelins à la veille des congés de Noël ou à la fin de l'année scolaire, sont donnés à une association.

Nous insistons pour bien marquer les différents objets et vêtements de vos enfants. Cela facilite grandement les « retrouvailles » en cas de perte.

Objets de valeurs et tenue vestimentaire



- **L'utilisation d'un Gsm, smartphone ou tout autre appareil connecté est interdite sur tout le site de l'école ainsi que lors des sorties scolaires.** Si votre enfant en possède un, il doit être **éteint au fond de la mallette**. En cas d'infraction à cette règle, il sera confisqué au bureau de la direction et **restitué aux parents uniquement**.
- Il est interdit de prendre des photos au sein et aux abords directs de l'école.
- Les objets de valeur sont interdits. En cas de vol ou de détérioration, l'école ne pourra en être tenue responsable.
- Une tenue vestimentaire adaptée au cadre scolaire est exigée pour tous. « J'exclus donc, par exemple, les vêtements déchirés ou troués, trop courts, trop échancrés ou transparents laissant apparaître le nombril, la poitrine ou les sous-vêtements. J'adapte ma tenue aux activités et aux circonstances ».

Congés scolaires :

Obligatoire 2025-2026	
Rentrée scolaire	lundi 25 août 2025
Fête de la Communauté française	samedi 27 septembre 2025
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 20 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025
Jour de l'Armistice	mardi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 16 février 2026 au dimanche 1er mars 2026
Lundi de Pâques	lundi 6 avril 2026
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 27 avril 2026 au dimanche 10 mai 2026 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Jeudi de l'Ascension	jeudi 14 mai 2026
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai 2026
Les vacances d'été débutent le	samedi 4 juillet 2026



Dates à retenir

Photos individuelles : 18 et 19 septembre 2025

Apéritif des P1/P2: 26 septembre 2025

Classes vertes P6: du 23 au 26 septembre 2025

OU du 7 au 10 octobre 2025

Classes de ville des P5: du 12 au 14 novembre 2025

Saint-Nicolas vient à l'école : 5 décembre 2025

Marché de Noël : 18 décembre 2025

Festival du livre : A déterminer

Journée pédagogique pour les P3/P4 UNIQUEMENT: mardi 10 février 2026

Carnaval à l'école: 13 février 2026

Classes de mer P3 : du 16 au 20 mars 2026

Marche parrainée : 24 avril 2026

Conférence pédagogique: vendredi 15 mai 2026 + 2 autres dates à déterminer

Pentecôte : lundi 25 mai 2026

Fancy-Fair : 31 mai 2026

Photos de classes: à déterminer

Visite de l'école pour les futurs parents: 12 juin 2026

Bulletins : 28 novembre 2025 / 27 mars 2026 / 02- 03 juillet 2026

CEB : 18-19- 22-23 juin 2026

Remise des CEB: 1er juillet 2026

Merci pour votre collaboration

Pour l'équipe éducative,

Marie-Anne DELISEE et Geneviève TIMPERMAN
directrices